



## Entreprises de -50 salariés : engagez-vous pour l'environnement avec la marque Envol

Vous souhaitez valoriser votre engagement pour l'environnement, par une méthode simple et un investissement réduit pour votre entreprise ? C'est possible avec la marque Envol : commencez par maîtriser vos principaux impacts sur l'environnement, puis progressez dans votre démarche sans formalisme supplémentaire.

Développé par les chambres de commerce et de l'industrie (ACFCI), les chambres des métiers (APCMA) et l'ADEME, le dispositif Envol (pour Engagement Volontaire de l'Entreprise pour l'Environnement) bénéficie de trois ans d'expérimentation. C'est une démarche crédible, peu coûteuse qui s'appuie sur le premier niveau du référentiel NF X 30-205. La marque Envol est délivrée en exclusivité par AFNOR Certification.

### Les étapes de l'évaluation Envol

<b>Étape 1</b>	<b>Créez gratuitement votre compte en ligne et répondez à un questionnaire</b> En quelques minutes, créez votre compte et renseignez un questionnaire qui vous permettra de vous positionner vis-à-vis des exigences de la norme.
<b>Étape 2</b>	<b>Obtenez gratuitement une synthèse automatique</b> Vous obtenez un rapport qui vous indique si vous êtes prêt pour déposer votre candidature ou bien si vous devez suivre certaines pistes de progrès.
<b>Étape 3</b>	<b>Déposez votre dossier de candidature</b> Envoyez en ligne les pièces justificatives de vos réponses au questionnaire.
<b>Étape 4</b>	<b>Recevez les résultats de l'expertise AFNOR Certification</b> Le dossier que vous avez déposé est expertisé par un auditeur spécialiste de votre domaine d'activité. Vous recevez un rapport qui précise les écarts éventuels et le résultat de l'expertise. Puis, selon les résultats obtenus, une attestation vous est remise.
<b>Étape 5</b>	<b>Communiquez</b> Vous pouvez communiquer sur votre engagement pour l'environnement grâce à votre marque Envol que vous pourrez positionner sur tous vos supports (plaquettes, site internet, vitrine...).
<b>Étape 6</b>	<b>Faites vivre votre engagement</b> Tous les ans, vous mettez à jour votre dossier. Au cours de votre cycle d'engagement de 5 ans, vous bénéficiez d'un audit sur site.

**Tarifs :** 300 euros HT par an pour les entités de moins de 10 salariés, et de 350 euros HT par an pour les entités ayant entre 10 et 49 salariés (tarif sous réserve).

EnVol, une marque proposée par :



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



En partenariat avec :



En savoir plus

[www.evaluation-envol-afnor.org](http://www.evaluation-envol-afnor.org)